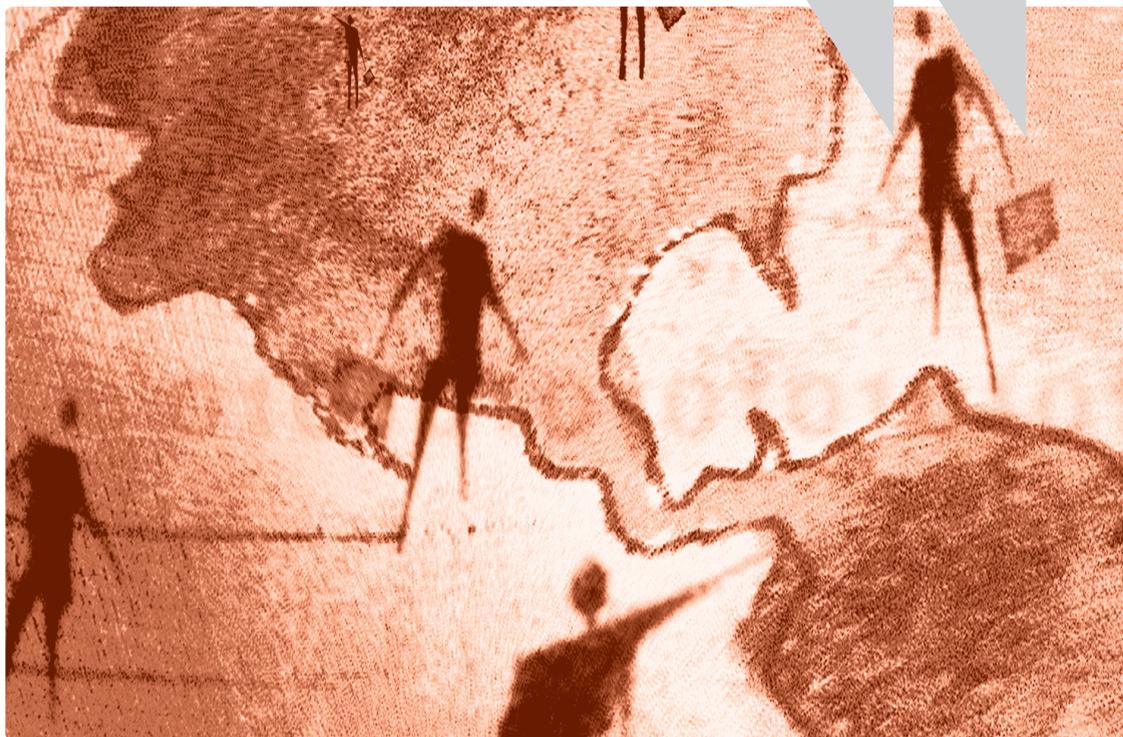


Guidelines for Quality Provision in Cross-border Higher Education

**Lignes directrices pour des
prestations de qualité dans
l'enseignement supérieur
transfrontalier**



**GUIDELINES FOR QUALITY PROVISION IN
CROSS-BORDER HIGHER EDUCATION**

**LIGNES DIRECTRICES POUR DES PRESTATIONS
DE QUALITÉ DANS L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR TRANSFRONTALIER**

ORGANISATION FOR ECONOMIC CO-OPERATION AND DEVELOPMENT

The OECD is a unique forum where the governments of 30 democracies work together to address the economic, social and environmental challenges of globalisation. The OECD is also at the forefront of efforts to understand and to help governments respond to new developments and concerns, such as corporate governance, the information economy and the challenges of an ageing population. The Organisation provides a setting where governments can compare policy experiences, seek answers to common problems, identify good practice and work to co-ordinate domestic and international policies.

The OECD member countries are: Australia, Austria, Belgium, Canada, the Czech Republic, Denmark, Finland, France, Germany, Greece, Hungary, Iceland, Ireland, Italy, Japan, Korea, Luxembourg, Mexico, the Netherlands, New Zealand, Norway, Poland, Portugal, the Slovak Republic, Spain, Sweden, Switzerland, Turkey, the United Kingdom and the United States. The Commission of the European Communities takes part in the work of the OECD.

OECD Publishing disseminates widely the results of the Organisation's statistics gathering and research on economic, social and environmental issues, as well as the conventions, guidelines and standards agreed by its members.

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

L'OCDE est un forum unique en son genre où les gouvernements de 30 démocraties œuvrent ensemble pour relever les défis économiques, sociaux et environnementaux que pose la mondialisation. L'OCDE est aussi à l'avant-garde des efforts entrepris pour comprendre les évolutions du monde actuel et les préoccupations qu'elles font naître. Elle aide les gouvernements à faire face à des situations nouvelles en examinant des thèmes tels que le gouvernement d'entreprise, l'économie de l'information et les défis posés par le vieillissement de la population. L'Organisation offre aux gouvernements un cadre leur permettant de comparer leurs expériences en matière de politiques, de chercher des réponses à des problèmes communs, d'identifier les bonnes pratiques et de travailler à la coordination des politiques nationales et internationales.

Les pays membres de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, la Corée, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse et la Turquie. La Commission des Communautés européennes participe aux travaux de l'OCDE.

Les Éditions de l'OCDE assurent une large diffusion aux travaux de l'Organisation. Ces derniers comprennent les résultats de l'activité de collecte de statistiques, les travaux de recherche menés sur des questions économiques, sociales et environnementales, ainsi que les conventions, les principes directeurs et les modèles développés par les pays membres.

Foreword

The *Guidelines for Quality Provision in Cross-border Higher Education* provide an international framework to protect students and other stakeholders from low-quality provision and disreputable providers. They will sustain the development of quality cross-border higher education that meets human, social, economic and cultural needs.

The Guidelines set out how governments, higher education institutions/providers, student bodies, quality assurance and accreditation bodies, academic and professional recognition bodies of the sending country and receiving country could share responsibilities, while respecting the diversity of higher education systems.

The development of the Guidelines was carried out in collaboration with UNESCO, which has also issued the Guidelines under the responsibility of the Secretariat following the decision of the 33rd session of its General Conference in October 2005.

The text was prepared through three drafting meetings where all countries in the world were invited as well as various non-governmental organisations. These meetings were chaired by Jan Levy, Norway with Mala Singh (South Africa) and Stella Anthony (India) as Vice-chairs. The Guidelines were approved on 2 December 2005 by the OECD Council.

Within the OECD, the Guidelines were launched in 2003 by the Governing Board of the Centre for Educational Research and Innovation (CERI) as a follow-up to work on internationalisation and trade in tertiary education. Responsibility for their implementation was then transferred to the Education Committee. The project was initiated by Bernard Hugonnier and Kurt Larsen, and led by Keiko Momii.

The project was partly sponsored by the Department of Education, Science and Training of Australia, the Ministry of Education, Culture, Sports, Science and Technology of Japan, and the Ministry of Education and Research of Norway.

The Guidelines are published on the responsibility of the Secretary-General of the OECD.

ACKNOWLEDGEMENTS

The development of the Guidelines would not have been possible without the valuable inputs from the participants of the three drafting meetings from more than 90 countries and various non-governmental and intergovernmental organisations. We wish to express our gratitude to all the contributions.

We would also like to express gratitude for the fruitful collaboration to colleagues in the Higher Education Division of UNESCO Secretariat, especially Stamenka Uvalic-Trumbic and Zeynep Varoglu.

Finally, within the OECD Secretariat, we are very grateful to colleagues from the Directorate for Financial and Enterprise Affairs, the Directorate for Science, Technology and Industry, the Legal Directorate and the Trade Directorate for their helpful inputs, in particular, Nicola Bonucci, Lucie Buxtorf, Julia Nielson and Massimo Geloso Grosso. Colleagues from the Centre for Educational Research and Innovation (CERI) are also thanked: Stéphan Vincent-Lancrin and Tom Schuller for their valuable comments; Delphine Grandrieux for editorial work; and Emily Groves and Fionnuala Canning for their secretarial assistance.

Recommendation concerning Guidelines for Quality Provision in Cross-border Higher Education

THE COUNCIL,

Having regard to Article 5 (b) of the Convention establishing the OECD of 14 December 1960;

Having regard to Rule 18 (b) of the OECD Rules of Procedure;

Recognising that cross-border provision of higher education offers students/learners new opportunities, such as increased access to higher education, and improvement and innovations in higher education systems and contributes to the building of international co-operation, which is essential to academic knowledge as well as, more generally, to national social and economic wealth;

Recognising that cross-border provision of higher education has to be managed appropriately in order to limit low-quality provision and rogue providers, and that it is increasingly important for students/learners and relevant stakeholders to be better informed of the quality of higher education programmes;

Recognising that an international framework is needed in order to minimise the risk of misleading guidance and information, low-quality provision (including rogue providers), degree mills that offer low-quality educational experience and qualifications of limited validity, and accreditation mills;

Recognising the importance of national sovereignty over higher education and the unevenness and diversity of stages of development of domestic systems to assure the quality of higher education among countries;

Recognising that some member countries have many competent bodies and relevant frameworks – some of which are non-governmental – responsible for quality assurance, accreditation and recognition of qualifications, and which can take or initiate action in the field of higher education;

Noting that the present text has been elaborated in close collaboration with the UNESCO Secretariat and with the input of UNESCO Member States;

**ON THE PROPOSAL OF THE EDUCATION COMMITTEE,
RECOMMENDS THAT MEMBER COUNTRIES:**

1. Develop appropriate frameworks for quality provision of higher education across borders, especially focusing on:
 - a) Providing students/learners with adequate information resources for informed decision-making to protect them from the risks of misleading guidance and information, low-quality provision including rogue providers, degree mills that offer low-quality educational experience and qualifications of limited validity and accreditation mills.
 - b) Making qualifications readable and transparent in order to increase their international validity and portability and to ease the work of recognition and credential evaluators. This objective should be facilitated by reliable and user-friendly information sources and needs to be combined with the commitment of institutions/providers to provide cross-border higher education of comparable quality to that offered in the home country.
 - c) Making procedures for the recognition of qualifications more transparent, coherent, fair and reliable, and imposing as little burden as possible on mobile students and professionals.
 - d) Intensifying international co-operation among national quality assurance and accreditation agencies in order to increase their mutual understanding.
2. Take the appropriate steps for the implementation of this Recommendation, as set forth in greater detail in the Guidelines on Quality Provision in Cross-Border Higher Education (hereafter the Guidelines), which are contained in the Annex to this Recommendation and form an integral part thereof. The Guidelines are not legally binding and member countries are expected to implement the Guidelines as appropriate in their national context;
3. Assist as appropriate non-member economies to implement the Guidelines and in particular, helping them to strengthen their capacities to that effect;
4. Widely disseminate the Guidelines to all relevant governmental departments and agencies, to higher education institutions/providers, student bodies, quality assurance and accreditation bodies, academic recognition bodies, professional bodies, and to other relevant stakeholders;

5. Encourage and support higher education institutions/providers, student bodies, quality assurance and accreditation bodies, academic recognition bodies and professional bodies to take the appropriate actions to implement the Guidelines at international, regional and national levels; and

INSTRUCTS the relevant OECD bodies, if and when possible in co-operation with the relevant UNESCO bodies, to survey developments by appropriate stakeholders in countries regarding implementation of the Recommendation and to assess the Guidelines in light of developments in cross-border higher education, and

REPORTS to the Council as appropriate.

Annex

Guidelines¹ for Quality Provision in Cross-border Higher Education

I. Introduction

Purpose of the Guidelines

The Guidelines aim to support and encourage international cooperation and enhance the understanding of the importance of quality provision in cross-border higher education.² The purposes of the Guidelines are to protect students and other stakeholders from low-quality provision and disreputable providers³ as well as to encourage the development of quality cross-border higher education that meets human, social, economic and cultural needs.

Rationale for the Guidelines

Since the 1980s, cross-border higher education through the mobility of students, academic staff, programmes/institutions and professionals has grown considerably. In parallel, new delivery modes and cross-border providers have appeared, such as campuses abroad, electronic delivery of higher education and for-profit providers. These new forms of cross-border higher education offer increased opportunities for improving the skills and competencies of individual students and the quality of national higher education systems, provided they aim at benefiting the human, social, economic and cultural development of the receiving country.

While in some countries the national frameworks for quality assurance, accreditation and the recognition of qualifications take into account cross-

¹ These Guidelines are not legally binding and member countries are expected to implement the Guidelines as appropriate in their national context.

² In these Guidelines, cross-border higher education includes higher education that takes place in situations where the teacher, student, programme, institution/provider or course materials cross national jurisdictional borders. Cross-border higher education may include higher education by public/private and not-for-profit/for-profit providers. It encompasses a wide range of modalities, in a continuum from face-to-face (taking various forms such as students travelling abroad and campuses abroad) to distance learning (using a range of technologies and including e-learning).

³ In this context ““disreputable providers”” refer to degree and accreditation mills.

border higher education, in many countries they are still not geared to addressing the challenges of cross-border provision. Furthermore, the lack of comprehensive frameworks for co-ordinating various initiatives at the international level, together with the diversity and unevenness of the quality assurance and accreditation systems at the national level, create gaps in the quality assurance of cross-border higher education, leaving some cross-border higher education provision outside any framework of quality assurance and accreditation. This makes students and other stakeholders more vulnerable to low-quality provision and disreputable providers⁴ of cross-border higher education. The challenge faced by current quality assurance and accreditation systems is to develop appropriate procedures and systems to cover foreign providers and programmes (in addition to national providers and programmes) in order to maximise the benefits and limit the potential drawbacks of the internationalisation of higher education. At the same time, the increase in cross-border student, academic staff, researcher and professional mobility has put the issue of the recognition of academic and professional qualifications high on the international cooperation agenda.

There is therefore a need for additional national initiatives, strengthened international co-operation and networking, and more transparent information on procedures and systems of quality assurance, accreditation and recognition of qualifications. These efforts should have a global range and should emphasise supporting the needs of developing countries to establish robust higher education systems. Given that some countries lack comprehensive frameworks for quality assurance, accreditation and the recognition of qualifications, capacity building should form an important part of the overall strengthening and co-ordination of national and international initiatives. In this light, UNESCO Secretariat and the OECD have worked closely together in the development of these Guidelines for quality provision in cross-border higher education (“*Guidelines*”). The implementation of these Guidelines could serve as a first step in the capacity building process.

The quality of a country’s higher education sector and its assessment and monitoring is not only key to its social and economic well-being, it is also a determining factor affecting the status of that higher education system at the international level. The establishment of quality assurance systems has become a necessity, not only for monitoring quality in higher education delivered within the country, but also for engaging in delivery of higher education internationally. As a consequence, there has been an impressive rise in the number of quality assurance and accreditation bodies for higher

⁴ See footnote 3.

education in the past two decades. However, existing national quality assurance capacity often focuses exclusively on domestic delivery by domestic institutions.

The increased cross-border mobility of students, academic staff, professionals, programmes and providers presents challenges for existing national quality assurance and accreditation frameworks and bodies as well as for the systems for recognising foreign qualifications. Some of these challenges are described below:

- a) National capacity for quality assurance and accreditation often does not cover cross-border higher education. This increases the risk of students falling victim to misleading guidance and information and disreputable providers, dubious quality assurance and accreditation bodies and low-quality provision, leading to qualifications of limited validity.
- b) National systems and bodies for the recognition of qualifications may have limited knowledge and experience in dealing with cross-border higher education. In some cases, the challenge becomes more complicated as cross-border higher education providers may deliver qualifications that are not of comparable quality to those which they offer in their home country.
- c) The increasing need to obtain national recognition of foreign qualifications has posed challenges to national recognition bodies. This in turn, at times, leads to administrative and legal problems for the individuals concerned.
- d) The professions depend on trustworthy, high-quality qualifications. It is essential that users of professional services including employers have full confidence in the skills of qualified professionals. The increasing possibility of obtaining low-quality qualifications could harm the professions themselves, and might in the long run undermine confidence in professional qualifications.

Scope of the Guidelines

The Guidelines aim to provide an international framework for quality provision in cross-border higher education that responds to the above-mentioned challenges.

The Guidelines are based on the principle of mutual trust and respect among countries and on the recognition of the importance of international collaboration in higher education. They also recognise the importance of national authority and the diversity of higher education systems. Countries

attach a high importance to national sovereignty over higher education. Higher education is a vital means for expressing a country's linguistic and cultural diversity and also for nurturing its economic development and social cohesion. It is therefore recognised that policy-making in higher education reflects national priorities. At the same time, it is recognised that in some countries, there are several competent authorities in higher education.

The effectiveness of the Guidelines largely depends on the possibility of strengthening the capacity of national systems to assure the quality of higher education. The development and implementation of the UNESCO regional conventions and further support to the ongoing capacity building initiatives of UNESCO, other multilateral organisations and bilateral donors in this area will sustain and be complementary to the Guidelines. These initiatives should be supported by strong regional and national partners.

The Guidelines acknowledge the important role of non-governmental organisations such as higher education associations, student bodies, academic staff associations, networks of quality assurance and accreditation bodies, recognition and credential evaluation bodies and professional bodies in strengthening international co-operation for quality provision in cross-border higher education. The Guidelines aim to encourage the strengthening and co-ordination of existing initiatives by enhancing dialogue and collaboration among various bodies.

Cross-border higher education encompasses a wide range of modalities that range from face-to-face (taking various forms such as students travelling abroad and campuses abroad) to distance learning (using a range of technologies and including e-learning). In implementing the Guidelines, consideration should be given to the variety of provision and its different demands for quality assurance.

II. Guidelines for Higher Education Stakeholders

With due regard to the specific division of responsibilities in each country, the Guidelines recommend actions to six stakeholders:⁵ governments; higher education institutions/providers including academic staff; student bodies; quality assurance and accreditation bodies; academic recognition bodies;⁶ and professional bodies.

⁵ In the Guidelines, the distinctions among these stakeholders are made based on the functions and it is recognised that the different functions do not necessarily belong to separate bodies.

⁶ Academic recognition bodies include qualification recognition bodies, credential evaluation bodies, and advisory/information centres.

Guidelines for governments

Governments can be influential, if not responsible, in promoting adequate quality assurance, accreditation and the recognition of qualifications. They undertake the role of policy coordination in most higher education systems. However, it is acknowledged throughout these Guidelines that in some countries, the authority for overseeing quality assurance lies with sub-national government bodies or with non-governmental organisations.

In this context, it is recommended that governments:

- a) Establish, or encourage the establishment of a comprehensive, fair and transparent system of registration or licensing for cross-border higher education providers wishing to operate in their territory.
- b) Establish, or encourage the establishment of a comprehensive capacity for reliable quality assurance and accreditation of cross-border higher education provision, recognising that quality assurance and accreditation of cross-border higher education provision involves both sending and receiving countries.
- c) Consult and coordinate amongst the various competent bodies for quality assurance and accreditation both nationally and internationally.
- d) Provide accurate, reliable and easily accessible information on the criteria and standards for registration, licensure, quality assurance and accreditation of cross-border higher education, their consequences on the funding of students, institutions or programmes, where applicable and their voluntary or mandatory nature.
- e) Consider becoming party to and contribute to the development and/or updating of the appropriate UNESCO regional conventions on recognition of qualifications and establish national information centres as stipulated by the conventions.
- f) Where appropriate develop or encourage bilateral or multilateral recognition agreements, facilitating the recognition or equivalence of each country's qualifications based on the procedures and criteria included in mutual agreements.
- g) Contribute to efforts to improve the accessibility at the international level of up-to-date, accurate and comprehensive information on recognised higher education institutions/providers.

Guidelines for higher education institutions/providers

Commitment to quality by all higher education institutions/providers is essential.⁷ To this end, the active and constructive contributions of academic staff are indispensable. Higher education institutions are responsible for the quality as well as the social, cultural and linguistic relevance of education and the standards of qualifications provided in their name, no matter where or how it is delivered.

In this context, it is recommended that higher education institutions/providers delivering cross-border higher education:

- a) Ensure that the programmes they deliver across borders and in their home country are of comparable quality and that they also take into account the cultural and linguistic sensitivities of the receiving country. It is desirable that a commitment to this effect should be made public.
- b) Recognise that quality teaching and research is made possible by the quality of faculty and the quality of their working conditions that foster independent and critical inquiry. The UNESCO Recommendation concerning the Status of Higher Education Teaching Personnel⁸ and other relevant instruments need to be taken into account by all institutions and providers to support good working conditions and terms of service, collegial governance and academic freedom.
- c) Develop, maintain or review current internal quality management systems so that they make full use of the competencies of stakeholders such as academic staff, administrators, students and graduates and take full responsibility for delivering higher education qualifications comparable in standard in their home country and across borders. Furthermore, when promoting their programmes to potential students through agents, they should take full responsibility to ensure that the information and guidance provided by their agents are accurate, reliable and easily accessible.
- d) Consult competent quality assurance and accreditation bodies and respect the quality assurance and accreditation systems of the receiving country when delivering higher education across borders, including distance education.

⁷ An important and relevant initiative for this is the statement “Sharing Quality Higher Education across Borders” by the International Association of Universities, the Association of Universities and Colleges of Canada, the American Council on Education and the Council on Higher Education Accreditation on behalf of higher education institutions worldwide.

⁸ Available at:
http://portal.unesco.org/en/ev.php-URL_ID=13144&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

- e) Share good practices by participating in sector organisations and inter-institutional networks at national and international levels.
- f) Develop and maintain networks and partnerships to facilitate the process of recognition by acknowledging each other's qualifications as equivalent or comparable.
- g) Where relevant, use codes of good practice such as the UNESCO/Council of Europe *Code of Good Practice in the Provision of Transnational Education*⁹ and other relevant codes such as the Council of Europe/UNESCO *Recommendation on Criteria and Procedures for the Assessment of Foreign Qualifications*.¹⁰
- h) Provide accurate, reliable and easily accessible information on the criteria and procedures of external and internal quality assurance and the academic and professional recognition of qualifications they deliver and provide complete descriptions of programmes and qualifications, preferably with descriptions of the knowledge, understanding and skills that a successful student should acquire. Higher education institutions/providers should collaborate especially with quality assurance and accreditation bodies and with student bodies to facilitate the dissemination of this information.
- i) Ensure the transparency of the financial status of the institution and/or educational programme offered.

Guidelines for student bodies

As representatives of the direct recipients of cross-border higher education and as part of the higher education community, student bodies bear the responsibility of helping students and potential students to carefully scrutinise the information available and giving sufficient consideration in their decision making process.

In this context, it is recommended that the emergence of autonomous local, national and international student bodies be encouraged and that the student bodies:

- a) Be involved as active partners at international, national and institutional levels in the development, monitoring and maintenance of the quality

⁹ Available at:
http://www.coe.int/T/DG4/HigherEducation/Recognition/Code%20of%20good%20practice_EN.asp#TopOfPage

¹⁰ Available at:
http://www.coe.int/T/DG4/HigherEducation/Recognition/Criteria%20and%20procedures_EN.asp#TopOfPage

provision of cross-border higher education and take the necessary steps to achieve this objective.

- b) Take active part in promoting quality provision, by increasing the awareness of the students of the potential risks such as misleading guidance and information, low-quality provision leading to qualifications of limited validity, and disreputable providers. They should also guide them to accurate and reliable information sources on cross-border higher education. This could be done by increasing the awareness of the existence of these guidelines as well as taking an active part in their implementation.
- c) Encourage students and potential students to ask appropriate questions when enrolling in cross-border higher education programmes. A list of relevant questions could be established by student bodies, including foreign students where possible, in collaboration with bodies such as higher education institutions, quality assurance and accreditation bodies and academic recognition bodies. Such a list should include the following questions: whether the foreign institution/provider is recognised or accredited by a trustworthy body and whether the qualifications delivered by the foreign institution/provider are recognised in the students' home country for academic and/or professional purposes.

Guidelines for quality assurance and accreditation bodies

In addition to internal quality management of institutions/providers, external quality assurance and accreditation systems have been adopted in more than 60 countries. Quality assurance and accreditation bodies are responsible for assessing the quality of higher education provision. The existing systems of quality assurance and accreditation often vary from country to country and sometimes within the countries themselves. Some have governmental bodies for quality assurance and accreditation, and others have non-governmental bodies. Furthermore, some differences exist in the terminologies used, the definition of “quality”, the purpose and function of the system including its link to the funding of students, institutions or programmes, the methodologies used in quality assurance and accreditation, the scope and function of the responsible body or unit, and the voluntary or compulsory nature of participation. While respecting this diversity, a co-ordinated effort among the bodies of both sending and receiving countries is needed at both the regional and global level, in order

to tackle the challenges raised by the growth of cross-border provision of higher education, especially in its new forms.¹¹

In this context, it is recommended that quality assurance and accreditation bodies:

- a) Ensure that their quality assurance and accreditation arrangements include cross-border education provision in its various modes. This can mean giving attention to assessment guidelines, ensuring that standards and processes are transparent, consistent and appropriate to take account of the shape and scope of the national higher education system, and adaptability to changes and developments in cross-border provision.
- b) Sustain and strengthen the existing regional and international networks or establish regional networks in regions that do not already have one. These networks can serve as platforms to exchange information and good practice, disseminate knowledge, increase the understanding of international developments and challenges as well as to improve the professional expertise of their staff and quality assessors. These networks could also be used to improve awareness of disreputable providers and dubious quality assurance and accreditation bodies, and to develop monitoring and reporting systems that can lead to their identification.
- c) Establish links to strengthen the collaboration between the bodies of the sending country and the receiving country and enhance the mutual understanding of different systems of quality assurance and accreditation. This may facilitate the process of assuring the quality of programmes delivered across borders and institutions operating across borders while respecting the quality assurance and accreditation systems of the receiving countries.
- d) Provide accurate and easily accessible information on the assessment standards, procedures, and effects of the quality assurance mechanisms on the funding of students, institutions or programmes where applicable as well as the results of the assessment. Quality assurance and accreditation bodies should collaborate with other actors, especially higher education institutions/providers, academic staff, student bodies and academic recognition bodies to facilitate the dissemination of such information.
- e) Apply the principles reflected in current international documents on cross-border higher education such as the UNESCO/Council of Europe *Code of Good Practice in the Provision of Transnational Education*.¹²

¹¹ See footnote 2.

¹² Available at:
http://www.coe.int/T/DG4/HigherEducation/Recognition/Code%20of%20good%20practice_EN.asp#TopOfPage

- f) Reach mutual recognition agreements with other bodies on the basis of trust in and understanding of each other's professional practice, develop systems of internal quality assurance and regularly undergo external evaluations, making full use of the competencies of stakeholders. Where feasible, consider undertaking experiments in international evaluation or peer reviews.
- g) Consider adoption of procedures for the international composition of peer review panels, international benchmarking of standards, criteria and assessment procedures and undertake joint assessment projects to increase the comparability of evaluation activities of different quality assurance and accreditation bodies.

Guidelines for academic recognition bodies

The UNESCO regional conventions on the recognition of qualifications are important instruments facilitating the fair recognition of higher education qualifications, including the assessment of foreign qualifications resulting from cross-border mobility of students, skilled professionals and cross-border provision of higher education.

There is a need to build on existing initiatives with additional international action to facilitate fair processes of recognition of academic qualifications by making systems more transparent and comparable.

In this context, it is recommended that academic recognition bodies:

- a) Establish and maintain regional and international networks that can serve as platforms to exchange information and good practice, disseminate knowledge, increase the understanding of international developments and challenges and improve the professional expertise of their staff.
- b) Strengthen their cooperation with quality assurance and accreditation bodies to facilitate the process of determining whether a qualification meets basic quality standards, as well as to engage in cross-border cooperation and networking with quality assurance and accreditation bodies. This cooperation should be pursued both at regional and cross-regional level.
- c) Establish and maintain contacts with all stakeholders to share the information and improve the links between academic and professional qualification assessment methodologies.
- d) Where appropriate, address the professional recognition of qualifications in the labour market and provide necessary information on professional recognition, both to those who have a foreign

qualification and to employers. Given the increasing scope of the international labour markets and growing professional mobility, collaboration and co-ordination with professional associations are recommended for this purpose.

- e) Use codes of practice such as the Council of Europe/UNESCO *Recommendation on Criteria and Procedures for the Assessment of Foreign Qualifications*¹³ and other relevant codes of practice to increase the public's confidence in their recognition procedures, and to reassure stakeholders that the processing of requests is conducted in a fair and consistent manner.
- f) Provide clear, accurate and accessible information on the criteria for the assessment of qualifications, including qualifications resulting from cross-border provision.

Guidelines for professional bodies¹⁴

Systems of professional recognition differ from country to country and from profession to profession. For example, in some cases, a recognised academic qualification could be sufficient for entry into professional practice, whereas in other cases, additional requirements are imposed on holders of academic qualifications in order to enter the profession. Given the increasing scope of international labour markets and growing professional mobility, the holders of academic qualifications, as well as employers and professional associations are facing many challenges. Increasing transparency – *i.e.*, improving the availability and the quality of the information – is critical for fair recognition processes.

In this context, it is recommended that professional bodies responsible for professional recognition:

- a) Develop information channels that are accessible both to national and foreign holders of qualifications to assist them in gaining professional recognition of their qualifications, and to employers who need advice on the professional recognition of foreign qualifications. Information should also be easily accessible to current and potential students.

¹³ Available at:
http://www.coe.int/T/DG4/HigherEducation/Recognition/Criteria%20and%20procedures_EN.asp#TopOfPage

¹⁴ This section refers to institutions with legal competence in the field of regulated professions and professional recognition. In some countries, these institutions are professional bodies; in other countries, this role is being performed by other competent authorities, such as governmental ministries.

- b) Establish and maintain contacts between the professional bodies of both sending and receiving countries, higher education institutions/providers, quality assurance and accreditation bodies, as well as academic recognition bodies to improve qualification assessment methodologies.
- c) Establish, develop and implement assessment criteria and procedures for comparing programmes and qualifications to facilitate the recognition of qualifications and to accommodate learning outcomes and competencies that are culturally appropriate in addition to input and process requirements.
- d) Improve the accessibility at the international level of up-to-date, accurate and comprehensive information on mutual recognition agreements for the professions and encourage the development of new agreements.

Avant-propos

Les *Lignes directrices pour des prestations de qualité dans l'enseignement supérieur transfrontalier* servent de cadre international pour protéger les étudiants et les autres parties prenantes contre les formations de qualité médiocre et contre les prestataires peu scrupuleux. Elles faciliteront le développement d'un enseignement supérieur transfrontalier de qualité qui réponde aux besoins de développement humain, social, économique et culturel.

Les Lignes directrices indiquent comment les gouvernements, les établissements/prestataires d'enseignement supérieur, les associations étudiantes, les organismes d'assurance qualité et d'accréditation, les organismes de reconnaissance académique et professionnelle des pays d'origine et d'accueil peuvent coopérer pour atteindre cet objectif, tout en respectant les spécificités nationales des systèmes d'enseignement supérieur.

Les Lignes directrices ont été élaborées en collaboration avec l'UNESCO, qui les a également publiées sous la responsabilité de son propre Secrétariat à la suite d'une décision prise lors de la 33^e session de sa Conférence générale en octobre 2005.

Le texte a été rédigé au cours de trois réunions auxquelles étaient invités tous les pays du monde ainsi que de nombreuses organisations non gouvernementales. Ces réunions étaient présidées par Jan Levy (Norvège) et avaient pour vice-présidentes Mala Singh (Afrique du Sud) et Stella Anthony (Inde). Le texte a été approuvé le 2 décembre 2005 par le Conseil de l'OCDE.

A l'OCDE, les Lignes directrices furent initiées en 2003 par le Comité directeur du Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement (CERI) à la suite du travail mené sur l'internationalisation et le commerce dans l'enseignement supérieur. La responsabilité de leur mise en œuvre a ensuite été transférée au Comité de l'éducation. Le projet a été lancé par Bernard Hugonnier et Kurt Larsen, et dirigé par Keiko Momii.

Le projet a reçu le soutien financier du ministère de l'Éducation, de la Science et de la Formation de l'Australie, du ministère de l'Éducation, de la Culture, des Sports, de la Science et de la Technologie du Japon, et du ministère de l'Éducation et de la Recherche de la Norvège.

Les Lignes directrices sont publiées sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE.

REMERCIEMENTS

Les Lignes directrices n'auraient pu être élaborées sans le concours substantiel des représentants de 90 pays et de nombreuses organisations non-gouvernementales et intergouvernementales qui ont participé aux trois débats sur le texte. Nous voulons ici les remercier de leur précieux apport.

Nous souhaitons également remercier nos collègues de la Division de l'enseignement supérieur de l'UNESCO pour leur collaboration fructueuse, notamment Stamenka Uvalic-Trumbic et Zeynep Varoglu.

Enfin, au sein du Secrétariat de l'OCDE, nous sommes très reconnaissants à nos collègues de la Direction des affaires financières et des entreprises, de la Direction de la science, de la technologie et de l'industrie, de la Direction des affaires juridiques et de la Direction des échanges pour leur très utiles contributions, et plus particulièrement à Nicola Bonucci, Lucie Buxtorf, Julia Nielson et Massimo Geloso Grosso. Nous remercions également nos collègues du Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement (CERI) : Stéphan Vincent-Lancrin et Tom Schuller pour leur précieux commentaires ; Delphine Grandrieux pour la mise en forme du document ; et Emily Groves et Fionnuala Canning pour leur support administratif.

Recommandation sur les Lignes directrices pour des prestations de qualité dans l'enseignement supérieur transfrontalier

LE CONSEIL,

Vu l'Article 5b de la Convention en date du 14 décembre 1960 créant l'OCDE ;

Vu l'article 18(b) du Règlement de procédure de l'OCDE ;

Reconnaissant que les activités transfrontalières d'enseignement supérieur offrent de nouvelles possibilités aux étudiants/apprenants, notamment en élargissant l'accès aux études supérieures, en améliorant les systèmes d'enseignement à ce niveau et en leur apportant des innovations, et qu'elles contribuent au renforcement de la coopération internationale, ce qui est essentiel du point de vue des connaissances scientifiques et, d'une façon plus générale, de la prospérité sociale et économique à l'échelle nationale ;

Reconnaissant qu'il faut assurer une gestion adéquate de l'enseignement supérieur transfrontalier afin de limiter les activités de qualité médiocre ou émanant de prestataires peu scrupuleux, et qu'il est de plus en plus important de mieux informer les étudiants/apprenants et autres parties prenantes concernées de la qualité des formations du supérieur ;

Reconnaissant qu'il est nécessaire de définir un cadre international afin de limiter le plus possible divers risques : conseils d'orientation et informations erronés ; activités de qualité médiocre, proposées notamment par des prestataires peu scrupuleux ; usines à diplômes fournissant des formations supérieures de piètre qualité, assorties de titres et de diplômes d'une valeur limitée ; centres d'homologation malhonnêtes ;

Reconnaissant l'importance que revêtent la souveraineté nationale en matière d'enseignement supérieur et la diversité des stades de développement auxquels se trouvent les systèmes nationaux, lorsqu'il s'agit d'assurer la qualité de l'enseignement supérieur dans les différents pays ;

Reconnaissant que dans certains pays membres, de nombreux organismes ou dispositifs compétents, parfois non gouvernementaux, sont chargés de l'assurance qualité, de l'homologation et de la certification des titres et diplômes et peuvent intervenir ou susciter une intervention dans le domaine de l'enseignement supérieur ;

Notant que le présent texte a été élaboré en collaboration étroite avec le Secrétariat de l'UNESCO et avec le concours de pays membres de cette organisation ;

**SUR PROPOSITION DU COMITÉ DE L'ÉDUCATION,
RECOMMANDE QUE LES PAYS MEMBRES :**

1. Mettent en place un dispositif pour assurer un enseignement supérieur transfrontalier de qualité, qui aura plus particulièrement les objectifs suivants :
 - a) Donner aux étudiants/apprenants un outil leur permettant de prendre leur décision en connaissance de cause et de se prémunir contre divers risques : des conseils et des informations erronés ; des activités de qualité médiocre, proposées notamment par des prestataires peu scrupuleux ; des usines à diplômes fournissant des formations supérieures de piètre qualité assorties de titres et de diplômes d'une valeur limitée ; des centres d'homologation malhonnêtes.
 - b) Assurer la lisibilité et la transparence des titres et diplômes de manière à en accroître la validité et la transférabilité à l'échelle internationale et à faciliter le travail des organismes de reconnaissance et d'évaluation des titres et diplômes. Parallèlement à cet objectif, dont la réalisation devrait être facilitée par des sources d'information fiables et conviviales, il faut que les établissements/prestataires s'engagent à proposer des formations de même qualité à l'étranger que dans leur propre pays.
 - c) Accroître la transparence, la cohérence, l'équité et la fiabilité des procédures de reconnaissance des titres et diplômes et alléger le plus possible la charge pesant sur les étudiants et les professionnels de l'enseignement qui sont mobiles.
 - d) Intensifier la coopération internationale entre les organismes nationaux d'assurance qualité et d'homologation de manière à améliorer leur compréhension mutuelle.
2. Prennent les mesures nécessaires pour mettre en œuvre cette Recommandation, telles qu'elles sont précisées dans les Lignes directrices pour des prestations de qualité dans l'enseignement supérieur transfrontalier (appelées ci-après « Lignes directrices ») qui figurent dans l'annexe à la présente recommandation et en font partie intégrante. Ces principes ne sont pas légalement contraignants et il est attendu des pays membres qu'ils mettent en œuvre les principes comme il convient dans leur contexte national ;

3. Aident, le cas échéant, les pays non membres à mettre en œuvre les Lignes directrices, et notamment à renforcer les moyens dont ils disposent à cette fin ;
4. Communiquent les Lignes directrices à tous les ministères et organismes publics compétents, aux établissements/prestataires d'enseignement supérieur, aux associations étudiantes, aux organismes d'assurance qualité et d'accréditation, aux organismes de reconnaissance académique, aux organismes professionnels et autres parties prenantes ;
5. Encouragent et aident les établissements/prestataires d'enseignement supérieur, les associations étudiantes, les organismes d'assurance qualité et d'accréditation, les organismes de reconnaissance académique et les organismes professionnels à prendre les mesures nécessaires pour mettre en œuvre les Lignes directrices à l'échelle internationale, régionale et nationale ; et

CHARGE les instances compétentes de l'OCDE, en concertation, si et lorsque cela est possible, avec les instances compétentes de l'UNESCO, de faire le point sur la mise en œuvre de la Recommandation dans les pays, d'évaluer les Lignes directrices à la lumière des faits nouveaux en matière d'enseignement supérieur transfrontalier, et de lui

FAIRE RAPPORT le cas échéant.

Annexe

Lignes directrices¹ pour des prestations de qualité dans l'enseignement supérieur transfrontalier

I. Introduction

Objet de ces Lignes directrices

Les Lignes directrices ont pour objet de promouvoir et d'encourager la coopération internationale et d'améliorer la compréhension de l'importance des enjeux liés à la qualité de l'enseignement supérieur transfrontalier². L'objectif des Lignes directrices est de protéger les étudiants et les autres parties prenantes des prestataires peu scrupuleux³ et des programmes d'enseignement de médiocre qualité, et de favoriser le développement d'un enseignement supérieur transfrontalier de qualité qui réponde aux besoins de développement social, humain, économique et culturel.

Contexte

L'enseignement supérieur transfrontalier a enregistré une progression marquée au cours des deux dernières décennies en conséquence de la mobilité des étudiants, du personnel enseignant, des programmes et des établissements professionnels. Parallèlement, on a vu apparaître de nouveaux prestataires transfrontaliers et de nouvelles formes

¹ Ces Lignes directrices ne sont pas légalement contraignantes et il est attendu des pays signataires qu'ils mettent en œuvre les Lignes directrices comme il convient dans leur contexte national.

² Dans les Lignes directrices, les termes « enseignement supérieur transfrontalier » font notamment référence à l'enseignement supérieur dispensé dans un cadre où l'enseignant, l'étudiant, le programme, l'établissement/prestataire ou les supports de formation sortent des frontières d'un pays. L'enseignement supérieur transfrontalier inclut notamment des prestations d'enseignement supérieur dispensées par des prestataires privés/publics et des prestataires à but lucratif/non lucratif. Il se décline sous de nombreux modes possibles, allant de l'enseignement présentiel (qui peut prendre des formes diverses telles qu'un déplacement à l'étranger pour l'étudiant, ou un campus d'université étrangère) jusqu'à l'enseignement à distance (qui met en œuvre des technologies variées, y compris les solutions de cyberformation).

³ Dans ce contexte, les termes « prestataires peu scrupuleux » font référence aux usines à diplômes et à accréditation.

d'enseignement, notamment les prestataires à but lucratif, les campus d'universités étrangères et l'enseignement supérieur à distance par voie électronique. Ces nouvelles formes de prestation d'enseignement supérieur créent de nouvelles opportunités en termes d'amélioration des compétences des étudiants et de la qualité des systèmes d'enseignement supérieur nationaux, à condition toutefois d'être mis au service du développement humain, social, économique et culturel des pays d'accueil.

Alors que dans certains pays, les cadres institutionnels mis en œuvre pour gérer l'assurance qualité, l'accréditation et la reconnaissance des qualifications prennent en compte l'enseignement supérieur transfrontalier, il existe encore de nombreux pays où les dispositifs mis en place ne sont pas adaptés pour relever les défis posés par l'enseignement transfrontalier. Par ailleurs, l'absence de mécanismes globaux permettant de coordonner les diverses initiatives au niveau international, conjuguée à la diversité et à l'hétérogénéité des dispositifs nationaux d'assurance qualité et d'accréditation, est à l'origine de carences importantes en matière d'assurance qualité de l'enseignement supérieur transfrontalier. La conséquence de cet état de fait est qu'une partie des prestations transfrontalières d'enseignement supérieur est dispensée en dehors de tout dispositif d'assurance qualité et d'accréditation. Ceci rend les étudiants et les autres parties prenantes plus vulnérables face aux programmes d'enseignement de médiocre qualité et aux prestataires peu scrupuleux⁴. Les dispositifs actuels d'assurance qualité et de reconnaissance sont confrontés au défi de devoir développer des procédures et des systèmes adaptés qui s'appliquent aux prestataires et aux programmes étrangers (en plus des prestataires et des programmes nationaux), et qui permettront de tirer le meilleur parti des avantages de l'internationalisation de l'enseignement supérieur tout en limitant les dérives et inconvénients potentiels. Dans le même temps, la mobilité internationale accrue des étudiants, du personnel enseignant, des chercheurs et des professionnels a placé la reconnaissance des qualifications académiques et professionnelles parmi les grandes priorités de l'agenda international.

La nécessité se fait sentir de nouvelles initiatives au plan national, d'une coopération internationale et d'un travail en réseau renforcés ainsi que d'une information plus transparente sur les procédures et les systèmes d'assurance qualité, d'accréditation et de reconnaissance des qualifications. Ces efforts doivent être de portée mondiale et se concentrer sur les manières de répondre aux besoins des pays en développement dans leur processus de mise en place de systèmes d'enseignement supérieur solides. Étant donné que certains pays ne disposent pas de cadres cohérents pour développer

⁴ Voir note de bas de page n° 3.

l'assurance qualité, l'accréditation et la reconnaissance des qualifications, le développement des capacités devra constituer un volet important des efforts de coordination et de renforcement des initiatives nationales et internationales. Dans cette optique, le Secrétariat de l'UNESCO et l'OCDE ont collaboré étroitement à l'élaboration de ces Lignes directrices pour des prestations de qualité dans l'enseignement supérieur transfrontalier. La mise en œuvre de ces Lignes directrices pourrait servir de première étape dans le processus de développement des capacités.

La qualité de l'enseignement supérieur dans un pays, ainsi que son évaluation et son suivi sont non seulement essentiels pour le progrès social et économique national, mais ils sont aussi des facteurs déterminants pour la réputation de ce système d'enseignement supérieur au plan international. La mise en place de dispositifs d'assurance qualité est devenue une nécessité, tant pour suivre le niveau de qualité de l'enseignement supérieur proposé dans le pays même que pour s'engager dans la prestation d'enseignement supérieur au niveau international. Il s'ensuit que l'on enregistre depuis deux décennies une progression considérable du nombre d'organismes d'assurance qualité et d'accréditation. Force est de constater cependant que les dispositifs existants d'assurance qualité sont souvent exclusivement focalisés sur les formations dispensées dans le pays même par des établissements nationaux.

Du fait de la mobilité internationale accrue des étudiants, du personnel enseignant, des professionnels, des programmes et des prestataires, les dispositifs et organismes d'assurance qualité et d'accréditation existant dans les pays, tout comme les dispositifs de reconnaissance des qualifications étrangères, se trouvent confrontés à un certain nombre de défis :

- a) Souvent, les dispositifs nationaux d'assurance qualité, d'accréditation et de reconnaissance des qualifications ne couvrent pas l'enseignement supérieur transfrontalier. Ceci accroît le risque pour les étudiants d'être victimes d'une mauvaise orientation, d'informations erronées, de prestataires peu scrupuleux, d'organismes d'assurance qualité et d'accréditation malhonnêtes ou de programmes d'enseignement de médiocre qualité, conduisant inmanquablement à la dévalorisation de leurs qualifications.
- b) A l'échelle nationale, les dispositifs et les organismes de reconnaissance des qualifications n'ont pas toujours l'information ou l'expérience requise pour traiter les questions d'enseignement supérieur transfrontalier. Dans certains cas, le problème se complique du fait que les prestataires étrangers délivrent des qualifications qui ne sont pas de qualité comparable à celles qu'ils délivrent dans leur pays d'origine.

- c) Le besoin accru d'obtenir la reconnaissance nationale des qualifications étrangères s'est révélé un défi pour les organismes nationaux de reconnaissance, ce qui est parfois source de difficultés administratives et de problèmes juridiques pour les individus concernés.
- d) La valorisation des filières professionnelles dépend de la fiabilité et de la qualité des qualifications délivrées. Il est indispensable que les destinataires de prestations professionnelles, y compris les employeurs, aient la plus grande confiance dans les compétences des professionnels qualifiés. Le fait qu'il soit désormais possible d'accéder à des diplômes de médiocre qualité pourrait nuire aux filières professionnelles elles-mêmes et serait susceptible à long terme d'ébranler la confiance accordée aux qualifications professionnelles.

Portée des Lignes directrices

Les Lignes directrices ont pour objet de fournir un cadre international favorisant un enseignement supérieur transfrontalier de qualité qui réponde aux défis énumérés ci-dessus.

Les Lignes directrices s'inspirent du principe de la confiance et du respect mutuels entre les pays et de la reconnaissance de l'importance de la coopération internationale en matière d'enseignement supérieur. Elles reconnaissent également l'importance de l'autonomie nationale en la matière et la diversité des systèmes d'enseignement supérieur. Les pays attachent beaucoup de prix au maintien de la souveraineté nationale sur leurs systèmes d'enseignement supérieur. L'enseignement supérieur est un moyen vital d'expression des diversités culturelles et linguistiques et un levier de développement économique et de cohésion sociale. Il est donc reconnu par tous que les orientations politiques en matière d'enseignement supérieur reflètent les priorités propres à chaque pays. Par ailleurs, il est également reconnu qu'il existe dans certains pays plusieurs autorités compétentes en matière d'enseignement supérieur.

L'efficacité des Lignes directrices dépend dans une large mesure de la possibilité de renforcer la capacité des dispositifs nationaux à assurer la qualité de l'enseignement supérieur. Le développement et la mise en œuvre des conventions régionales de l'UNESCO et tout soutien apporté aux initiatives actuelles de développement des capacités en la matière émanant de l'UNESCO, en collaboration avec d'autres organismes multilatéraux et de bailleurs de fonds bilatéraux, contribueront à conforter et à compléter les Lignes directrices. Ces initiatives doivent être soutenues par des partenaires régionaux et nationaux solides.

Les Lignes directrices prennent par ailleurs acte du rôle important joué par les organisations non gouvernementales, telles que les associations spécialisées dans l'enseignement supérieur, les organisations étudiantes, les associations de personnel enseignant, les réseaux d'organismes d'assurance qualité et d'accréditation, les organismes de reconnaissance et d'évaluation des diplômes, et les organismes professionnels, dans le renforcement de la coopération internationale en matière d'enseignement supérieur transfrontalier de qualité. Les Lignes directrices visent à renforcer et à coordonner les initiatives existantes en intensifiant le dialogue et la collaboration entre les diverses instances.

L'enseignement supérieur transfrontalier comprend une grande diversité de modes de prestation, allant de l'enseignement présentiel (qui peut prendre des formes diverses telles qu'un déplacement à l'étranger pour l'étudiant, ou un campus d'université étrangère) jusqu'à l'enseignement à distance (qui met en œuvre des technologies variées, y compris les solutions de cyberformation). La mise en œuvre des Lignes directrices doit prendre en compte la diversité de ces modes de prestation et les différentes exigences en matière d'assurance qualité.

II. Lignes directrices pour les parties prenantes de l'enseignement supérieur

Eu égard à la répartition spécifique des pouvoirs de décision dans chaque pays les actions recommandées dans les Lignes directrices s'adressent à six parties prenantes⁵ : les gouvernements, les établissements/prestataires d'enseignement supérieur, y compris le personnel enseignant, les associations étudiantes, les organismes d'assurance qualité et d'accréditation, les organismes de reconnaissance académique⁶, et les organismes professionnels.

Lignes directrices à l'intention des gouvernements

Les gouvernements peuvent avoir une influence notable, voire avoir une responsabilité directe, dans la promotion de dispositifs d'assurance qualité, d'accréditation et de reconnaissance des qualifications adéquats. Dans la plupart des systèmes d'enseignement supérieur, ils prennent en charge la

⁵ Dans les Lignes directrices, la distinction qui est effectuée entre les différentes parties prenantes repose sur les fonctions exercées par chacune d'entre elles, étant admis que les fonctions en question n'appartiennent pas nécessairement à des entités distinctes.

⁶ Font partie des organismes de reconnaissance académique les organismes de reconnaissance des qualifications, les organismes d'évaluation des qualifications et les centres de conseil et d'information.

coordination des politiques en la matière. Cependant, il est généralement admis dans les Lignes directrices que dans quelques pays, l'autorité en charge des questions d'assurance qualité est du ressort des pouvoirs publics régionaux ou locaux, et repose parfois sur l'action des organisations non gouvernementales.

Dans ce contexte, il est recommandé aux gouvernements de :

- a) Mettre en place ou d'encourager la mise en place d'un dispositif complet, juste et transparent d'autorisation ou d'homologation des prestataires d'enseignement supérieur transfrontalier souhaitant exercer leur activité sur leur territoire.
- b) Mettre en place ou d'encourager la mise en place d'un système complet et fiable d'assurance qualité et d'accréditation des prestations d'enseignement supérieur transfrontalier, reconnaissant le fait que l'assurance qualité et l'accréditation des prestations transfrontalières d'enseignement supérieur impliquent à la fois les pays d'origine et d'accueil.
- c) Assurer la concertation et la coordination entre les diverses instances compétentes en matière d'assurance qualité et d'accréditation à la fois au niveau national et international.
- d) Fournir une information précise, fiable et facilement accessible sur les critères et les références applicables en matière d'autorisation, d'homologation, d'assurance qualité et d'accréditation des prestations transfrontalières d'enseignement supérieur, sur les conséquences en termes de bourses d'études et de financement des établissements et des programmes, le cas échéant, ainsi que leur caractère facultatif ou obligatoire.
- e) Envisager de ratifier les conventions régionales de l'UNESCO portant sur la reconnaissance des qualifications et de contribuer à leur parachèvement ou à leur actualisation, et de créer des centres nationaux d'information en conformité avec les dispositions des conventions.
- f) Le cas échéant, élaborer ou encourager des accords de reconnaissance bilatéraux ou multilatéraux, en facilitant la reconnaissance ou l'équivalence des qualifications de chaque pays fondées sur des procédures et des critères ayant fait l'objet d'accords réciproques.
- g) Contribuer, au niveau international, aux efforts réalisés pour améliorer l'accès à des informations actualisées, fiables et complètes sur les établissements/prestataires d'enseignement supérieur reconnus.

Lignes directrices à l'intention des établissements et des prestataires d'enseignement supérieur

Il est essentiel que l'ensemble des établissements/prestataires d'enseignement supérieur s'engage à fournir un enseignement de qualité⁷. A cet effet, la contribution active et constructive du personnel enseignant est indispensable. Les établissements d'enseignement supérieur sont responsables de la qualité et de la pertinence sociale, culturelle et linguistique de l'enseignement et du niveau des qualifications qu'ils délivrent, quels que soient le lieu ou les modalités de transmission.

Dans ce contexte, il est recommandé aux établissements/prestataires d'enseignement supérieur transfrontalier de mener les actions suivantes :

- a) Garantir que les enseignements qu'ils dispensent aussi bien dans le pays qu'à l'étranger soient de qualité comparable et qu'ils prennent en compte les sensibilités culturelles et linguistiques du pays d'accueil. Il est souhaitable qu'un engagement à cet effet soit rendu public.
- b) Reconnaître qu'un enseignement et une recherche de qualité sont fonction de la qualité du corps enseignant et de celle des conditions de travail qui favorisent une investigation indépendante et critique. La Recommandation de l'UNESCO concernant la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur⁸ et les autres documents officiels pertinents ayant pour objet de promouvoir de bonnes conditions de travail et de service, la gouvernance collégiale et les libertés académiques doivent être pris en compte de manière appropriée par tous les établissements et prestataires d'enseignement supérieur.
- c) Développer, maintenir ou réviser les dispositifs internes existants de gestion de la qualité afin de tirer le meilleur parti des compétences des parties prenantes telles que le personnel enseignant, les administrateurs, les étudiants et les diplômés et assumer l'entière responsabilité des qualifications d'enseignement supérieur qu'ils prodiguent lesquelles doivent être de niveau comparable dans leur pays d'origine et à l'étranger. De plus lorsqu'ils font par l'intermédiaire de leurs agents la promotion de leurs enseignements auprès d'étudiants potentiels, ils

⁷ On notera sur ce point une prise de position collective intéressante, « Sharing Quality Higher Education Across Borders », faite conjointement par l'*International Association of Universities*, l'*Association of Universities and Colleges of Canada*, l'*American Council on Education* et le *Council on Higher Education Accreditation*, intervenant au nom des établissements d'enseignement supérieur du monde entier.

⁸ Consultable sur le site : http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=13144&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

doivent assumer l'entière responsabilité de l'accessibilité, de l'exactitude et de la fiabilité de l'information et des conseils d'orientation donnés par ces agents.

- d) Consulter des organismes d'assurance qualité et d'accréditation compétents et respecter les dispositifs d'assurance qualité et d'accréditation du pays d'accueil pour la prestation d'enseignement supérieur transfrontalier, y compris pour l'enseignement à distance.
- e) Partager de bonnes pratiques en participant à des organisations sectorielles et à des réseaux inter-établissements à l'échelle nationale et internationale.
- f) Instaurer et alimenter des réseaux et des partenariats afin de faciliter le processus de reconnaissance réciproque des qualifications d'autrui comme étant équivalentes ou comparables.
- g) Le cas échéant, recourir à des codes de bonnes pratiques tels que le *Code de bonnes pratiques pour la prestation d'un enseignement transnational* de l'UNESCO/Conseil de l'Europe⁹, et d'autres documents pertinents tels que la *Recommandation sur les procédures et les critères d'évaluation des qualifications et des périodes d'études étrangères* de l'UNESCO/Conseil de l'Europe¹⁰.
- h) Fournir une information précise, fiable et facilement accessible sur les critères et procédures d'assurance qualité externe et interne et sur la reconnaissance académique et professionnelle des qualifications qu'ils délivrent et fournir une description complète des programmes et des qualifications, de préférence en détaillant les compétences qu'un étudiant réussissant son diplôme doit acquérir. Les établissements et les prestataires d'enseignement supérieur doivent collaborer notamment avec les organismes d'assurance qualité et d'accréditation et avec les associations étudiantes afin de faciliter la diffusion de cette information.
- i) Garantir la transparence des conditions financières dans lesquelles opèrent les établissements et/ou les programmes d'enseignement proposés.

⁹ Consultable sur le site :
http://www.coe.int/t/dg4/highereducation/recognition/code%20of%20good%20practice_FR.asp

¹⁰ Consultable sur le site :
http://www.coe.int/t/dg4/highereducation/recognition/criteria%20and%20procedures_FR.asp

Lignes directrices à l'intention des associations étudiantes

En tant que représentants des destinataires directs des programmes transfrontaliers d'enseignement supérieur et parties prenantes des systèmes d'enseignement supérieur, les associations étudiantes ont la responsabilité d'aider les étudiants et les étudiants potentiels à étudier attentivement l'information disponible et à la prendre soigneusement en compte dans leur processus de décision.

Dans ce contexte, il est recommandé de favoriser l'émergence d'associations étudiantes locales, nationales et internationales autonomes, et que ces associations étudiantes :

- a) Soient impliquées en qualité de partenaires actifs aux niveaux international, national et des établissements dans l'élaboration, le suivi et l'actualisation d'un enseignement supérieur transfrontalier de qualité et prennent les mesures nécessaires pour atteindre cet objectif.
- b) Prennent une part active à la promotion de prestations d'enseignement de qualité en sensibilisant davantage les étudiants aux risques qu'ils peuvent encourir du fait de conseils d'orientation et d'informations erronés, d'enseignements de médiocre qualité conduisant à une dévalorisation de leurs qualifications, et de prestataires peu scrupuleux. Elles doivent également les orienter vers des sources d'information précises et fiables sur les programmes transfrontaliers d'enseignement supérieur. Ceci peut se faire en informant et en sensibilisant sur l'existence de ces Lignes directrices ainsi qu'en s'investissant activement dans leur mise en œuvre.
- c) Encouragent les étudiants et les étudiants potentiels à poser les bonnes questions au moment de leur inscription dans un programme d'enseignement supérieur transfrontalier. Il serait souhaitable qu'une liste des questions pertinentes à poser soit dressée par les associations étudiantes, en incluant des étudiants étrangers lorsque cela est possible, en concertation avec des organismes divers comme les établissements d'enseignement supérieur, les organismes d'assurance qualité et d'accréditation et les centres d'évaluation et de reconnaissance des qualifications. Cette liste pourrait comprendre les questions suivantes : l'établissement/le prestataire étranger est-il ou non reconnu ou agréé par un organisme digne de confiance ? Les qualifications délivrées par l'établissement ou le prestataire étranger bénéficient-elles dans le pays d'origine de l'étudiant d'une reconnaissance aussi bien académique que professionnelle ?

Lignes directrices à l'intention des organismes d'assurance qualité et d'accréditation

Outre la gestion de la qualité interne aux établissements et aux prestataires, plus de 60 pays ont adopté un dispositif externe d'assurance qualité et d'accréditation. Des organismes d'assurance qualité et d'accréditation sont responsables de l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur dispensé. Les dispositifs existants varient d'un pays à l'autre et parfois à l'intérieur des pays. Certains ont des organismes gouvernementaux d'assurance qualité et d'accréditation, d'autres ont des organismes non gouvernementaux. En outre, quelques différences existent dans la terminologie utilisée ; la définition de la « qualité » ; la finalité et les objectifs du dispositif, en particulier la façon dont il s'articule avec le financement des bourses d'études, des établissements ou des programmes ; les méthodes utilisées pour l'assurance qualité et l'accréditation ; le champ d'action et les attributions de l'unité ou de l'organisme compétent ; et le caractère facultatif ou obligatoire de la participation. Même s'il convient de respecter cette diversité, il importe de coordonner l'action des organismes des pays d'accueil et des pays d'origine à l'échelon régional et mondial si l'on veut relever les défis résultant du développement des prestations transfrontalières d'enseignement supérieur, notamment dans leurs nouvelles formes¹¹.

Dans ce contexte, il est recommandé que les organismes d'assurance qualité et d'accréditation mènent les actions suivantes :

- a) S'assurer que leurs mécanismes d'assurance qualité et d'accréditation couvrent les prestations transfrontalières d'enseignement supérieur dans leurs diverses déclinaisons. Ceci implique d'accorder une plus grande attention aux principes d'évaluation, de veiller à ce que les références et les procédures soient transparentes, cohérentes et suffisamment pertinentes pour prendre en compte la forme et le périmètre des systèmes nationaux d'enseignement supérieur concernés, ainsi qu'une capacité des organismes à s'adapter aux changements et aux évolutions des modes d'enseignement transfrontalier.
- b) Soutenir et renforcer les réseaux régionaux et internationaux existants ou créer de tels réseaux dans les régions qui en sont encore dépourvues. Ces réseaux peuvent servir de plates-formes permettant un échange d'informations et de bonnes pratiques, une diffusion de la connaissance, une meilleure compréhension des évolutions et des enjeux internationaux et une amélioration de l'expertise professionnelle du personnel de ces organismes et des responsables de l'évaluation de la

¹¹ Voir note de bas de page n° 2.

qualité. Ces réseaux peuvent servir à sensibiliser les opinions quant à l'existence de prestataires peu scrupuleux et d'organismes d'assurance qualité et d'accréditation malhonnêtes et à mettre en place des systèmes de contrôle et de signalement qui peuvent conduire à les repérer.

- c) Établir des liens pour renforcer la collaboration entre les organismes des pays d'origine et des pays d'accueil et améliorer la compréhension mutuelle des différents systèmes d'assurance qualité et d'accréditation. Ceci pourrait faciliter le processus de vérification de la qualité des programmes dispensés à l'étranger et des établissements opérant à l'étranger, tout en respectant les dispositifs d'assurance qualité et d'accréditation des pays d'accueil.
- d) Fournir des informations précises et facilement accessibles sur les références d'évaluation, sur les procédures, le cas échéant sur les effets des dispositifs d'assurance qualité sur le financement des bourses d'étude, des établissements et des programmes, ainsi que sur les résultats desdites évaluations. Ils doivent collaborer avec d'autres acteurs, notamment avec les établissements/prestataires d'enseignement supérieur, le personnel enseignant, les associations étudiantes et les organismes de reconnaissance académique, pour faciliter la diffusion de ces informations.
- e) Mettre en pratique les principes inspirés des documents internationaux actuels sur l'enseignement supérieur transfrontalier tels que le *Code de bonnes pratiques pour la prestation d'un enseignement transnational* de l'UNESCO/Conseil de l'Europe¹².
- f) Parvenir à des accords de reconnaissance réciproque avec d'autres organismes, sur la base de la confiance et de la compréhension mutuelles de leurs pratiques professionnelles respectives, élaborer des dispositifs d'assurance qualité interne et procéder périodiquement à des évaluations externes en utilisant pleinement les compétences des parties prenantes. Ils doivent entreprendre, dans la mesure du possible, des exercices d'évaluation internationale ou d'examen par les pairs.
- g) Adopter des procédures concernant la composition internationale des groupes d'examen par les pairs, la comparaison internationale des références, des critères et des méthodes d'évaluation, et s'engager dans des projets d'évaluation conjoints, l'objectif étant d'améliorer la comparabilité des activités d'évaluation des différents organismes d'assurance qualité et d'accréditation.

¹² Consultable sur le site :
http://www.coe.int/t/dg4/highereducation/recognition/code%20of%20good%20practice_FR.asp

Lignes directrices à l'intention des organismes de reconnaissance académique

Les conventions régionales de l'UNESCO sur la reconnaissance des qualifications sont des instruments de première importance pour faciliter la reconnaissance équitable des qualifications de l'enseignement supérieur, y compris l'évaluation des qualifications étrangères qui résultent de la mobilité internationale des étudiants et des personnels qualifiés et de la prestation transfrontalière d'enseignement supérieur.

À partir d'initiatives existantes, il importe que de nouvelles actions internationales se mettent en place pour favoriser la réalisation de processus équitables de reconnaissance des qualifications académiques en rendant les dispositifs plus transparents et plus comparables.

Dans ce contexte, il est recommandé aux organismes de reconnaissance académique de :

- a) Créer et maintenir des réseaux régionaux et internationaux qui peuvent servir de plates-formes permettant l'échange d'informations et de bonnes pratiques, la diffusion des connaissances, une meilleure compréhension des évolutions et des enjeux internationaux et une amélioration de l'expertise professionnelle du personnel des organismes.
- b) Renforcer la coopération avec les organismes d'assurance qualité et d'accréditation afin de faciliter le processus qui permet de déterminer si une qualification répond aux références de base en matière de qualité, et entreprendre des activités transfrontalières de coopération et de travail en réseaux avec les organismes d'assurance qualité et d'accréditation. Cette coopération devrait être poursuivie à la fois à l'échelle régionale et interrégionale.
- c) Créer et maintenir des contacts avec l'ensemble des parties prenantes afin de partager l'information et d'améliorer les liens entre les méthodes d'évaluation des qualifications académiques et professionnelles.
- d) Traiter, dans la mesure du possible, les questions de reconnaissance professionnelle des qualifications acquises sur le marché du travail et communiquer toute information nécessaire en matière de reconnaissance professionnelle à la fois aux titulaires d'une qualification étrangère et aux employeurs. Compte tenu de l'élargissement du marché international de l'emploi et de l'accroissement de la mobilité professionnelle, il leur est recommandé à cette fin de collaborer et de coordonner leurs actions avec les organismes professionnels.

- e) Recourir aux codes de bonnes pratiques, tels que la *Recommandation sur les procédures et les critères d'évaluation des qualifications et des périodes d'études étrangères* du Conseil de l'Europe/UNESCO¹³ ou à d'autres codes de bonnes pratiques pertinents pour que les procédures de reconnaissance inspirent davantage confiance au grand public et afin de garantir aux parties prenantes un traitement équitable et cohérent de leurs demandes.
- f) Fournir une information claire, fiable et facilement accessible sur les critères relatifs à l'évaluation des qualifications, incluant les qualifications résultant de prestations transfrontalières.

Lignes directrices à l'intention des organismes professionnels¹⁴

Le dispositif de reconnaissance professionnelle varie d'un pays et d'une filière professionnelle à l'autre. Il arrive par exemple qu'une qualification académique reconnue permette d'exercer une profession donnée, alors que dans d'autres cas l'accès à la profession passe par un certain nombre d'exigences complémentaires. Compte tenu de l'élargissement du marché international de l'emploi et de l'accroissement de la mobilité professionnelle, les titulaires de qualifications académiques, les employeurs et les organismes professionnels se trouvent confrontés à de nombreux défis. L'amélioration de la transparence – autrement dit de l'accessibilité et de la qualité de l'information – est un aspect essentiel à la mise en place d'un processus de reconnaissance équitable.

Dans ce contexte, il est recommandé aux organismes professionnels responsables de reconnaissance professionnelle de mener les actions suivantes :

- a) Mettre en place des canaux d'information qui soient accessibles à la fois aux titulaires de qualifications tant nationales qu'étrangères pour les aider à obtenir la reconnaissance professionnelle de leurs qualifications, et aux employeurs qui ont besoin d'être conseillés sur la reconnaissance professionnelle de qualifications étrangères. L'information devrait être facilement accessible aux étudiants actuels et futurs.

¹³ Consultable sur le site:

http://www.coe.int/t/dg4/highereducation/recognition/criteria%20and%20procedures_FR.asp

¹⁴ Cette section s'adresse aux instances ayant une compétence légale dans le domaine des professions régulées et de la reconnaissance des qualifications professionnelles. Dans certains pays, ces instances sont des organismes professionnels ; dans d'autres, ce rôle est accompli par d'autres organismes compétents, par exemple les ministères.

- b) Créer et maintenir des contacts avec les organismes professionnels des pays d'origine et des pays d'accueil, avec les établissements/prestataires d'enseignement supérieur, les organismes d'assurance qualité et d'accréditation ainsi que les organismes de reconnaissance académique, afin d'améliorer les méthodes d'évaluation des qualifications.
- c) Élaborer, affiner et mettre en œuvre des critères et des procédures d'évaluation permettant de comparer des programmes d'enseignement et des qualifications afin de faciliter la reconnaissance des qualifications et de pouvoir prendre en compte, outre la nature et la forme des enseignements, les résultats des formations et les compétences dans leur contexte culturel.
- d) Améliorer l'accessibilité d'informations actualisées, fiables et complètes sur les accords de reconnaissance mutuelle en vigueur dans les différentes filières professionnelles au niveau international et encourager le développement de nouveaux accords.

Guidelines for Quality Provision in Cross-border Higher Education

With the recent increase in cross-border higher education, systems of quality assurance, accreditation and recognition of qualifications face big challenges.

The *Guidelines for Quality Provision in Cross-border Higher Education* provide an international framework to protect students and other stakeholders from low-quality provision and disreputable providers. They provide guidance to key stakeholders on how to share the responsibility of assuring quality provision of cross-border higher education between the sending country and the receiving country. The Guidelines were elaborated in close collaboration with UNESCO.

FURTHER READING:

The trends and challenges of cross-border higher education are addressed in more details in *Quality and Recognition in Higher Education: The Cross-border Challenge* (OECD, 2004); and *Internationalisation and Trade in Higher Education: Opportunities and Challenges* (OECD, 2004).

Lignes directrices pour des prestations de qualité dans l'enseignement supérieur transfrontalier

Le développement récent de l'enseignement supérieur transfrontalier pose d'importants défis aux systèmes d'assurance qualité, d'accréditation et de reconnaissance des qualifications.

Les *Lignes directrices pour des prestations de qualité dans l'enseignement supérieur transfrontalier* proposent un cadre international pour protéger les étudiants et les autres parties prenantes contre l'enseignement transfrontalier de qualité médiocre et contre les prestataires peu scrupuleux. Elles indiquent comment les acteurs clés des pays d'origine et d'accueil des étudiants peuvent coopérer pour assurer un enseignement transfrontalier de qualité. Les Lignes directrices ont été élaborées en coopération avec l'UNESCO.

POUR EN SAVOIR PLUS

Les publications *Qualité et reconnaissance des diplômes de l'enseignement supérieur : Un défi international* (OCDE, 2004) et *Enseignement supérieur : Internationalisation et commerce* (OCDE, 2004) présentent et analysent en détail les tendances et défis de l'enseignement supérieur transfrontalier.

www.oecd.org